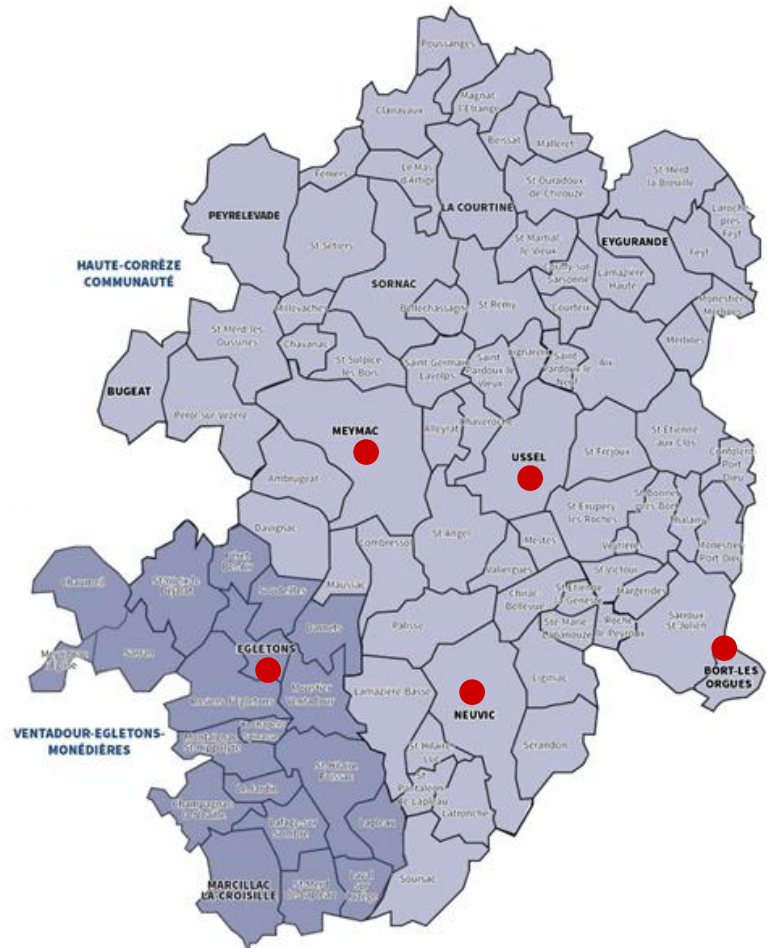


Note d'enjeux du Contrat de développement et de transitions du Pays Haute-Corrèze Ventadour 2023-2025

Créé en janvier 2016, le Pays Haute-Corrèze Ventadour (PHCV) est un syndicat mixte situé au cœur du Massif Central, au Nord-Est du département Corrèzien. Il regroupe 90 communes sur un territoire de près de 2 280 km². A proximité des aires d'influence de Limoges, Brive-la-Gaillarde/Tulle et Clermont-Ferrand, celui-ci constitue un espace à dominante rural.

Le territoire se distingue par sa richesse paysagère, due notamment à un relief de moyenne-montagne marqué. Ce relief se traduit par des paysages exceptionnels et des espaces naturels majeurs qui justifient l'attractivité touristique et résidentielle du territoire. Conscients de leurs priorités partagées, qui avaient déjà suscitées des collaborations, les deux Communautés de communes, Haute-Corrèze Communauté (HCC) et Ventadour Égletons Monédières (VEM), ont souhaités se rapprocher afin d'apporter des réponses communes aux enjeux de demain et de se structurer pour porter collectivement la mise en œuvre d'une stratégie de développement ambitieuse.



1. Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Démographie

Le territoire connaît une évolution démographique relativement stable depuis plusieurs décennies malgré une légère diminution à la fois lente et constante (45 634 en 1999 à 43 500 en 2019). Ce phénomène s'explique par un solde migratoire (+0,37) qui ne compense pas le solde naturel (-0,71 entre 2013 et 2018). En effet, nous constatons un déséquilibre quant à la pyramide des âges indiquant que pour 136 personnes ayant 65 ans ou plus, 100 ont moins de 20 ans. Si une vigilance est à avoir pour les années à venir, le territoire n'en reste pas moins dynamique avec une population majoritairement jeune et potentiellement active (près de 73% ont moins de 65 ans).

Concernant la répartition de cette population, nous mettons en évidence la présence de 5 pôles principaux sur le territoire : Ussel (9 555 hbts), Égletons (4 316 hbts), Bort-les-Orgues (2 661 hbts), Meymac (2 322 hbts) et Neuvic (1 653 hbts). Répartis de manière plutôt uniforme (seul le Nord du Pays du Pays Haute-Corrèze Ventadour est un peu plus excentré), ces communes se présentent comme de véritables pôles d'attractivité.

Vulnérabilités

- Une population vieillissante ;
- Évolution démographique fragile ;
- Une désertification des espaces ruraux et une périurbanisation importante.

Opportunités

- Une répartition relativement uniforme des principaux pôles du territoire.

Environnement

Territoire de moyenne montagne, nous décelons sur le Pays Haute-Corrèze Ventadour, trois grandes entités paysagères marqueurs de l'identité locale : la Montagne (Massif central), les plateaux corrèziens et les Gorges de la Haute-Dordogne (réserve de biosphère de l'UNESCO). La présence du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, met ainsi en exergue la qualité et la diversité de son patrimoine naturel. Positionné en tête de bassins, nous notons la présence de nombreuses sources et cours d'eau prenant naissance sur le territoire. L'autre ressource qui se distingue particulièrement avec ses forêts denses et diversifiées, est bien entendu le bois avec un taux de boisement le plus élevé du Limousin. Cette filière, exploitée par de nombreuses entreprises et mise en valeur par l'école forestière de Meymac, constitue un véritable atout de développement.

Vulnérabilités

- Un territoire de moyenne montagne rural, favorable à un risque d'isolement et des difficultés d'accès aux services de premières nécessités ;
- Une longue saison hivernale entraînant la nécessité d'avoir des habitations bien isolées.

Opportunités

- Un patrimoine naturel riche et préservé particulièrement favorable au tourisme vert ;
- Territoire enclin à se développer autour de la cause environnementale avec la présence des ressources bois et eau.

Accessibilité et mobilité

Avec le passage de l'Autoroute A89, reliant Bordeaux à Lyon et facilitant l'accès à la ville de Paris, aussi bien utile à son activité commerciale qu'à son développement touristique, le maillage routier du Pays Haute-Corrèze Ventadour est un véritable atout logistique et économique. Pour autant, le territoire se montre peu propice aux transports à commun entraînant la nécessité de posséder un véhicule motorisé personnel. Des difficultés au niveau de l'accessibilité de certains services sont donc bien présentes mais cela est aussi dû au manque de professionnels pratiquant l'activité recherchée. Plusieurs domaines sont concernés, comme la santé ou les systèmes de gardes d'enfants en bas âge.

Concernant l'accès aux formations, le territoire se montre bien présent avec 7 lycées et plus de 1 000 étudiants dans les établissements d'études supérieures. À noter d'ailleurs que l'école forestière de Meymac et l'EATP d'Egletons sont particulièrement reconnues.

Vulnérabilités

- Une indispensabilité de posséder un véhicule motorisé ;
- Difficultés d'accès à certains services et notamment ceux liés à la santé.

Opportunités

- La présence de l'Autoroute A89 ;
- La mobilité douce et le vélo plus particulièrement qui semble connaître un nouveau regain d'intérêt auprès des habitants et des touristes ;
- L'accessibilités à diverses formations et la présence de filières d'excellences (école forestière de Meymac, EATP d'Egletons...).

Dynamique économique

Essentiellement réparti dans les 5 centralités présentées ci-dessus, le Pays Haute-Corrèze Ventadour

apparaît comme un territoire dynamique et en mutation.

Avec un taux de 94,8 %, l'immense majorité des entreprises ont entre 0 et 9 salariés. Ces dernières sont principalement dans le secteur tertiaire (avec 68,4% des emplois), suivi de l'industrie, la construction et de l'agriculture. Sans surprise, la majorité soit 68,4% des emplois sont dans le tertiaire. Le taux de chômage est quant à lui assez faible, 9,9% pour les 15-64 ans contre 13,4% au national. L'indice de concentration de l'emploi nous permet d'apprécier une autre lecture de ces données, en mettant en évidence un nombre d'emploi proposé localement plus important (103) que le nombre d'actifs qui y résident et qui travaillent (100).

Son taux de création d'entreprises qui est de 10,6% en 2019 contre 16,3% au national. Le commerce, transport, hébergement et restauration constituent 31,3% des créations, suivi par les services administratifs, scientifiques et techniques avec 17,2% et par l'industrie et la construction avec respectivement 11,3% et 10,9% en 2019.

Nous soulignons également l'importance du secteur agricole sur le territoire (avec une spécialisation de plus en plus marquée sur la viande bovine) comme véritable vecteur d'attractivité. Avec l'évolution des consommations et la perte de nombre d'exploitants entre 1988 et 2000, le secteur est aujourd'hui en mutation afin de se développer en alliant viabilité économique et respect de l'environnement.

Quant à l'économie touristique, nous rappelons la richesse patrimoniale du territoire, labellisé par ailleurs Pays d'Art et d'Histoire et Parc Naturel de Millevaches sur une partie de son territoire. Véritable levier de développement économique, son tourisme vert est particulièrement prisé ainsi que la visite de son patrimoine bucolique. Cependant et malgré ses atouts, la Corrèze et donc le Pays manque encore de visibilité et nombreux sont ne faisant que traverser.

Vulnérabilités

- Des dirigeants d'entreprises vieillissant ;
- Un taux de création d'entreprises relativement faible ;
- Un secteur agricole en mutation ;
- Un déficit d'image touristique.

Opportunités

- Un faible taux de chômage et un indice de concentration de l'emploi équilibré ;
- Un territoire aux multiples opportunités avec des entreprises à reprendre et à développer ;
- Reconnaissances officielles (PNR, PAH) ;
- Tourisme vert (cyclo tourisme, etc.).

Dynamique de l'habitat

Comme toute la métropole, le territoire est marqué par une problématique de logements définis

comme des « passoires énergétiques ». De ce constat, la loi Climat et Résilience a d'ailleurs fait son apparition afin de lutter contre ce phénomène.

Les logements sont principalement occupés par des propriétaires à près de 70% suivi par du locatif privé avec 22% puis du social avec 8%. Concernant la part des résidences secondaires, elle est plus de deux fois plus importante que celle au niveau national (23,9% contre 9,7%).

Enfin et avec 13,2% de logements vacants (une part en hausse depuis plus de 2 décennies), le territoire fait montre d'un chiffre particulièrement haut avec 5 points supplémentaires par rapport à la moyenne française.

Avec des constructions en grande partie situées entre les années 1946 à 1990 (48%), la nécessité de rénovation n'est pas surprenante. Les habitations présentent notamment des faiblesses au niveau de l'isolation mais aussi un manque d'adaptation par rapport aux besoins des plus de 65 ans. En effet d'après l'Insee, le nombre de personnes âgées concernées par le maintien à domicile est en hausse. 35,6% de la population est retraité 2018 et 47,4% des 75 ans et plus vivent seuls.

En réponse à ces données, une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) RR (Revitalisation Rurale) et RU (Renouvellement Urbain) ont respectivement été mises en place sur le territoire du PAYS et sur la commune principale d'Ussel. Une adhésion à France Rénov est également présente le territoire.

Vulnérabilités

- Des logements présentant des faiblesses énergétiques ;
- Une demande de maintien à domicile grandissante ;
- Une part importante de logements vacants.

Opportunités

- Présence de divers dispositifs (OPAH...) pour accompagner les usagers le souhaitant.

2. Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques autour des thématiques suivantes : activités économiques, cadre de vie et qualité de l'environnement.

<p>Axe n°1 Ancrer et attirer de nouvelles populations actives par des projets économiques distinctifs</p>	<p>Axe n°2 Ancrer et attirer de nouvelles populations actives grâce à un cadre de vie adapté, des équipements structurants et des services à la population permettant une installation durable sur le territoire</p>	<p>Axe n°3 Ancrer et attirer de nouvelles populations actives ... par un environnement de qualité, sain et préservé</p>
<p>1.1. Assurer la compétitivité des entreprises par un accompagnement adapté à leurs besoins (création, développement, transmission/reprise, innovation) ;</p> <p>1.2. Valoriser l'offre de formation, rénover son image et l'adapter à l'économie locale ;</p> <p>1.3. Faire du tourisme un levier singulier du développement économique.</p>	<p>2.1. Proposer un habitat de qualité et adapté aux parcours résidentiels des actuels ou futurs résidents ;</p> <p>2.2. Assurer un maillage de commerces et de services de proximité ;</p> <p>2.3. Améliorer l'offre d'équipements et contribuer ainsi au bien vivre en Haute-Corrèze ;</p> <p>2.4. Remettre à l'honneur les centralités du territoire.</p>	<p>3.1. Valoriser les paysages et patrimoines identitaires du territoire, facteurs d'attractivité ;</p> <p>3.2. Affirmer l'identité de la Haute-Corrèze pour stimuler son image et sa notoriété ;</p> <p>3.3. Innover pour préserver la force du territoire : son environnement.</p>

Ce programme d'actions pluriannuel émanait des différents éléments de diagnostic à disposition, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du recensement de projets effectué par le territoire auprès des collectivités et des acteurs locaux. S'en est suivi un travail technique entre les services de la Région et le Pays Haute-Corrèze Ventadour afin d'étudier l'éligibilité des projets ainsi que leur pertinence au regard des enjeux identifiés localement et des politiques régionales mises en place.

Ce sont en tout une quarantaine d'opérations qui ont été retenues pour une intervention régionale de près de 7,5 millions sur le territoire Haute-Corrèze Ventadour.

Impacts des dynamiques et des vulnérabilités relevées

À partir des différents éléments cités ci-dessus, une priorisation des vulnérabilités a été réalisée en prenant en compte l'enjeu environnemental en transversalité sur l'ensemble des thématiques via les 11 ambitions de la charte Néo Terra.

Nous retrouvons tout d'abord la dynamique économique et son besoin de pérenniser les entreprises existantes et d'en créer de nouvelles. Cette nécessité de développement touche tous les secteurs d'activités, du commerce à l'industrie, en passant par le tourisme.

Sur la partie culture, patrimoine et sport, directement lié au bien vivre et au tourisme, est également une priorité mise en avant. L'image renvoyée par le territoire demande un travail continu afin de renforcer son attractivité. Pour cela, la préservation de l'existant est primordiale en passant par son histoire, sa faune et sa flore. L'accès aux pratiques sportives et culturelles participera également à cet objectif.

Afin de garantir un certain niveau de qualité de vie, différents enjeux sont à prendre en compte. Il est en effet nécessaire de posséder une offre suffisamment importante pour répondre à la demande et d'en garantir l'accessibilité (mobilité, numérique...). Parmi les domaines particulièrement concernés par cette problématique, nous retrouvons la santé et la rénovation de logements. Sur ce dernier point, nous recensons notamment un certain nombre d'hébergements « passoires énergétiques » et non adaptés au vieillissement de la population. Concernant la santé, le territoire est en dessous de la moyenne nationale avec 3,2 consultations par an et par habitant en 2018 (un chiffre qui a très probablement diminué depuis cette période).

Principaux projets émergents

Parmi les principaux projets émergent, celui de la restauration du Viaduc des Rochers Noirs fait partie des plus importants. Situé sur les communes de Lapeau et de Soursac, cet ouvrage audacieux qui enjambe les gorges de la Luzège à 92 mètres de hauteur est classé « monument historique » depuis 2000. Inauguré en 1913, il fut emprunté jusqu'en 1959 par le "Transcorrézien", pittoresque « tacot », et propose à ce jour des visites guidées.

Véritable projet de territoire, il impacte le secteur économique, touristique et patrimonial tout en se développant un lien avec d'autres projets tel que :

- La restauration d'un moulin où le viaduc serait accessible et visible depuis la voirie ;
- L'aménagement de l'ancienne gare du « Tacot » avec un espace d'accueil des touristes et des randonneurs ainsi qu'une salle d'expositions temporaires présentant les atouts du territoire.

Enjeux identifiés

Au regard des éléments étudiés, différents questionnements ont été pris en compte :

- Comment pérenniser et développer l'activité locale ?
 - Poursuivre l'attractivité et l'amélioration de l'image ;
 - Accompagner la création d'emplois (notamment dans les filières sanitaire et social industrie du cuir...) ;
 - Renforcer l'attractivité économique (maintien installation développement des entreprises soutien de la filière bois, de l'agriculture).
- Comment mettre en lumière toute la dynamique existante et accueillir de nouvelles populations de manière pérenne ou temporaire (tourisme) ?
 - Conforter l'accueil de nouvelles populations.
- Comment adapter l'offre de service sur tous les volets que cela comporte (habitat, formation, santé, etc.) ?
 - Proposer un habitat de qualité ;
 - Améliorer la santé et la cohésion sociale ;
 - Accroître l'autonomie alimentaire (circuits courts, PAT...).
- Comment s'inscrire dans une démarche écologiquement responsable et pérenne ?
 - Accompagner la transition écologique (eau, déchets, forêt, changement climatique, énergies renouvelables, mobilités).
- Comment faire face au vieillissement de la population tout en assurant l'accessibilité aux services (mobilité, numérique, etc.) ?
 - Faciliter les nouvelles formes de travail (tiers lieux co-working), d'infrastructures numériques (développer les pratiques et usages).
- Comment préserver un territoire en mutation avec son identité et son patrimoine tout en maintenant un cadre de vie attractif ?

3. Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

La stratégie territoriale ciblée constitue la feuille de route de l'ensemble des politiques de développement menées sur le Pays Haute-Corrèze-Ventadour et entend répondre aux enjeux identifiés. C'est ainsi que 3 axes et 9 sous-axes complémentaires ont été déclinés dans un cadre multi-thématiques.

Axe n°1 Une économie dynamique, attractive et durable	Axe n°2 Valorisation et développement de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive	Axe n°3 Garantir la qualité du cadre de vie et favoriser l'accessibilité des services
<p>1.1. Pérenniser et développer le tissu économique existant (dont la filière bois) ;</p> <p>1.2. Encourager un maillage équilibré entre l'offre et les besoins des entreprises et de la population ;</p> <p>1.3. Favoriser le développement d'offres de restaurations et d'hébergements touristiques comme levier d'attractivité économique.</p>	<p>2.1. Préserver et valoriser le patrimoine, bâti ou paysager, identitaires du territoire et facteurs d'attractivité ;</p> <p>2.2. Encourager l'accès et la diversité de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive comme levier de développement touristique et d'amélioration du cadre de vie ;</p> <p>2.3. Améliorer l'offre d'accueil touristique tout en développant des moyens pour renforcer l'image et la notoriété du territoire en tant que facteur d'attractivité.</p>	<p>3.1. Améliorer l'accessibilité et la qualité d'offres de services et d'équipements ;</p> <p>3.2. Proposer une offre d'hébergements adaptée aux besoins des résidents actuels et à venir ;</p> <p>3.3. Lutter contre les déserts médicaux et consolider l'offre de santé.</p>

Axe 1 - Une économie dynamique, attractive et durable

1.1. Pérenniser et développer le tissu économique existant (dont la filière bois)

Identifier et accompagner les entreprises afin de tendre vers un développement économique toujours plus efficient. Pour cela, les sujets de la transmission-reprise, l'innovation et la transition vers le numérique sont mis en avant.

1.2. Encourager un maillage équilibré entre l'offre et les besoins des entreprises et de la population

Au vu des initiatives publiques sur le marché du travail portées par les collectivités (GPECT, clubs d'entreprises, etc.), il semblait évident qu'un soutien des actions en faveur de l'emploi et de la formation, en passant par de la communication et de l'amélioration du cadre de travail devait être intégrés au contrat.

1.3. Favoriser le développement d'offres de restaurations et d'hébergements touristiques comme levier d'attractivité économique.

Afin de mettre en valeur le territoire aux yeux de potentiels nouveaux arrivants, une adaptation de l'offre touristique aux attentes actuelles est nécessaire. La montée en gamme des hébergements et un bon maillage de l'offre de restauration feront partie des leviers à activer.

Axe 2 - Valorisation et développement de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive

2.1. Préserver et valoriser le patrimoine, bâti ou paysager, identitaires du territoire et facteurs d'attractivité ;

Patrimoine identitaire, les espaces et les sites qui le compose doivent être érigés en atout phare pour la promotion et la notoriété du territoire. En effet, bien que clairement identifiés par ses habitants, ils ne renvoient pas toujours une image dynamique et/ou moderne des pôles structurants, et restent peu connus aux yeux des potentiels touristes.

2.2. Encourager l'accès et la diversité de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive comme levier de développement touristique et d'amélioration du cadre de vie ;

Aux côtés d'atouts naturels, les équipements et les services patrimoniaux, culturels et sportifs, jouent un rôle primordial dans l'attractivité du territoire. Leur accessibilité y est donc un véritable enjeu, aussi bien au niveau social que touristique, et ce notamment pour les jeunes.

2.3. Améliorer l'offre d'accueil touristique tout en développant des moyens pour renforcer l'image et la notoriété du territoire en tant que facteur d'attractivité.

Afin de valoriser au mieux l'image renvoyée par le territoire, l'ensemble des équipements et des services proposés se doivent d'être les plus qualitatifs et adaptés aux pratiques actuelles.

Axe 3 - Garantir la qualité du cadre de vie et favoriser l'accessibilité des services

3.1. Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offres de services et d'équipements ;

Directement liés au confort de vie de la population, l'accessibilité et l'adaptation des équipements et des services aux besoins énoncés jouent un véritable rôle dans l'attractivité territoriale.

3.2. Proposer une offre d'hébergements adaptée aux besoins des résidents actuels et à venir ;

Le territoire dispose d'un parc de logements vieillissant, rencontrant des difficultés en termes d'isolation et de vacances lié à un enjeu de revitalisation des centres-bourgs. Ainsi, pour être attractif envers les actifs, les jeunes, les étudiants et les personnes en formation ou en mobilités professionnelle, le territoire se doit de proposer une offre de logements rénovée, diversifiée et accessible à ces différents publics. L'amélioration de l'habitat et de la reconquête du parc existant sont donc des priorités.

3.3. Lutter contre les déserts médicaux et consolider l'offre de santé.

Dans un territoire où il est de plus en plus difficile de se soigner près de chez soi, le renfort et le développement de l'offre de santé permettant un confort de vie minimal est devenu une priorité.